

PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 12 novembre 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité-
Phase 2- Procédure d'examen des plaintes

V/D : R-3964-2016 phase 2

Chère consoeur,

Faisant suite à la décision D-2018-156 rendue par la Régie de l'énergie le 1^{er} novembre 2018, vous trouverez en pièces jointes les modifications mineures que l'Union des producteurs agricoles soumet à la Régie à l'égard des projets d'accusé de réception et de lettre de transmission au client, déposés par Hydro-Québec le 7 novembre dernier, dans le dossier en objet.

Pour en faciliter la lecture les documents sont soumis en suivi de modifications.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, nos salutations distinguées.

BHLF, avocats



Marie-Andrée Hotte, avocate

c. c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
M. David Tougas (UPA)
Me Simon Turmel (H.Q.)